



PLANNING

SEEDS

SEED'S Planification des quartiers d'économie solidaire pour un développement durable sur le plan social, économique et environnemental

Analyse des besoins de formation pour la mise en œuvre du plan d'action pour l'économie sociale : Focus sur l'économie sociale et les stratégies communautaires

RAPPORT EUROPÉEN



Auteurs

Eftychia Kechri (KMOP EIH)

Andrea Marchini (Université de Pérouse)

Eleonora Mariano (Université de Pérouse)

Vanessa Conigli (Tamat)

Graciella Ehouly (Diesis Network)

Loreta Isac (Centre pour le droit des organisations à but non lucratif)

Markella Papanikolaou (CARDET)



Le projet n° 2022-1-IT02-KA220-ADU-000089519 a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Le contenu de ce document n'engage que son auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

TABLE DES MATIÈRES



01.

Introduction

02.

Politiques européennes sur les districts d'économie solidaire (SEED) et les circuits courts d'approvisionnement alimentaire (CCAA)

03.

Analyse des résultats de la recherche documentaire et de la recherche sur le terrain

04.

Conclusions et recommandations

05.

Références



Introduction

Planning SE(E)Ds est un projet européen qui vise à améliorer la reconnaissance de l'économie sociale et de son potentiel en augmentant la sensibilisation et la visibilité par le biais d'expériences sociales locales sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes (SFSC). Ce rapport se penche sur les exigences de formation essentielles pour exécuter avec succès le plan d'action pour l'économie sociale publié par la Commission européenne en 2021. En mettant l'accent sur l'économie sociale et les approches communautaires, l'examen vise à identifier les connaissances et les compétences nécessaires pour propulser les initiatives décrites dans le plan d'action. Il explore les éléments vitaux qui contribuent à la mise en œuvre efficace des stratégies d'économie sociale et à l'autonomisation des communautés pour une croissance durable et inclusive.

Des recherches approfondies ont été menées sur le cadre stratégique et les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire et des circuits courts d'approvisionnement alimentaire, ainsi que sur les besoins en formation des citoyens dans les pays partenaires (CY, BE, GR, IT, RO) du projet "Planning Seeds". Plus spécifiquement, l'objectif était d'identifier les intersections, les lacunes, les compromis potentiels et les synergies entre les politiques et les réalités existantes, de trouver un soutien clair et d'éliminer les barrières institutionnelles au changement, ainsi que d'explorer les besoins spécifiques et les possibilités innovantes de collaboration intergénérationnelle.

Politiques européennes sur les districts d'économie solidaire (SEED) et les circuits courts d'approvisionnement alimentaire (CCAA)

L'économie sociale soutient les objectifs définis dans le [plan d'action du pilier européen des droits sociaux](#) et les [grands objectifs de l'UE pour 2030](#). Ces objectifs visent notamment à atteindre un taux d'emploi minimum de 78 % pour les personnes âgées de 20 à 64 ans, à garantir une participation minimale de 60 % à la formation et à sortir au moins 15 millions de personnes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. En outre, le paquet "économie sociale" est conforme aux objectifs de l'Année européenne des compétences et met l'accent sur la création d'opportunités de développement des compétences dans le secteur de l'économie sociale.

En décembre 2021, la Commission a présenté le Plan d'action pour l'économie sociale, qui vise à favoriser la croissance et à maximiser le potentiel de l'économie sociale. Ce plan présente diverses initiatives, dont une nouvelle [proposition de recommandation du Conseil](#) et la mise en place du [Portail de l'économie sociale](#).

Le plan d'action a été complété par deux documents de travail. Le [premier document](#) propose une analyse des défis et des opportunités auxquels est confrontée l'économie sociale en Europe. Il résume les consultations menées et les éléments recueillis depuis l'annonce du plan d'action au début de l'année 2021. Le [second document](#), intitulé "Scénarios vers la cocreation d'une voie de transition pour un écosystème industriel de proximité et d'économie sociale plus résilient, durable et numérique", décrit des scénarios potentiels pour la transition numérique et écologique de l'écosystème industriel. En outre, il identifie les actions nécessaires et les engagements conjoints requis pour soutenir cette transition. Le plan d'action met également en évidence les [possibilités de financement](#) disponibles pour soutenir l'économie sociale.

Pour surmonter les obstacles auxquels les entreprises sociales sont confrontées en raison d'un manque de compréhension et de reconnaissance de leurs modèles d'entreprise, la [proposition de recommandation du Conseil](#) invite les États membres à formuler des stratégies globales pour l'économie sociale. Ces stratégies visent à créer un environnement favorable dans tous les domaines pertinents en



adaptant les cadres politiques et juridiques. L'objectif principal est de favoriser la création d'emplois de qualité, de stimuler l'économie locale et de renforcer la cohésion sociale et territoriale.

La Commission propose diverses mesures, notamment

- Élaborer des politiques du marché du travail qui soutiennent les employés des entreprises sociales par le biais d'initiatives telles que la formation, la promotion de l'entrepreneuriat social et la garantie de conditions de travail équitables par le biais du dialogue social et de la négociation collective.
- Reconnaître le rôle de l'économie sociale dans l'inclusion sociale, notamment en fournissant des services sociaux et de soins accessibles et de qualité, ainsi que des logements pour les groupes défavorisés.
- Améliorer l'accès aux financements publics et privés, y compris les fonds de l'UE.
- Faciliter l'accès aux opportunités de marché et aux marchés publics
- Tirer parti des règles relatives aux aides d'État pour soutenir l'économie sociale, y compris les dispositions relatives à l'aide au démarrage, à la réintégration des travailleurs défavorisés et au soutien des infrastructures locales.
- Veiller à ce que les systèmes fiscaux soient favorables à l'économie sociale en simplifiant les procédures administratives et en envisageant des incitations fiscales appropriées.
- Sensibiliser à l'économie sociale et à ses contributions, notamment par la recherche et la diffusion de données.

En outre, la Commission recommande aux États membres de maximiser l'utilisation des fonds européens disponibles, tels que le Fonds social européen Plus, le Fonds européen de développement régional et InvestEU, pour soutenir les initiatives de promotion de l'économie sociale. La Commission est prête à fournir une assistance supplémentaire en collectant des données et en menant des recherches sur l'économie sociale au sein de l'UE.

Le [portail de l'économie sociale](#) est un site web à guichet unique qui fournit aux entités de l'économie sociale des informations sur le financement de l'UE, les possibilités de formation, les événements, les informations spécifiques à chaque pays, et où trouver des ressources supplémentaires, en tant qu'outil de renforcement des capacités.

Analyse des résultats de la recherche documentaire et de la recherche sur le terrain

Comment le groupe cible a-t-il été identifié et atteint ?

Dans le cadre de la recherche sur le terrain, 20 cercles de coaching ont été organisés au total dans les pays partenaires, à l'intention des jeunes, des personnes âgées et des acteurs de l'économie sociale et des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Les participants ont été identifiés et contactés par le biais d'une cartographie, d'appels ouverts et d'invitations directes envoyées à la liste de contacts des organisations partenaires.

Profil des répondants et raisons pour lesquelles ils ont été choisis pour participer au projet

Au total, 102 participants ont pris part aux 20 cercles de coaching organisés dans tous les pays partenaires.

Les jeunes participants étaient âgés de 18 à 29 ans, certains étaient encore étudiants, d'autres avaient terminé leurs études et occupaient des emplois à temps plein ou à temps partiel, certains appartenant à des groupes vulnérables. Ils ont montré un grand intérêt pour le sujet du projet, en particulier les jeunes



qui étudient les sciences agricoles, alimentaires et environnementales et l'administration des affaires.

Les personnes âgées avaient plus de 65 ans et participaient à des activités organisées par des organisations locales, telles que le C2 Open Care Centre for the Elderly au Pirée, l'Université du troisième âge et l'Association Pian di Massiano à Pérouse, l'Association des femmes optimistes à Bucarest, etc.

Les parties prenantes étaient des représentants de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des initiatives de circuits courts alimentaires (CCA) et la plupart d'entre elles avaient déjà participé à d'autres activités des organisations partenaires relatives à l'économie sociale. Ils ont été sélectionnés en fonction de leurs différents parcours, de leur approche du sujet, de leur intérêt, de leur expertise et de la promotion du sujet.

Le contexte juridique et administratif national concernant les districts d'économie sociale (SEED) et les chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes (SFSC)

Chypre

À Chypre, on observe un intérêt croissant pour le soutien des initiatives de l'économie sociale qui s'attaquent aux défis sociaux et environnementaux tout en soutenant la création d'emplois et le développement économique. Diverses activités et organisations de l'économie sociale, telles que les coopératives, les ONG et les initiatives communautaires, contribuent activement à des impacts sociaux ou environnementaux positifs. Malgré l'existence de ces initiatives, les concepts d'entrepreneuriat social et d'entreprises sociales sont relativement récents et ne font pas l'objet d'une définition formelle ou d'un cadre juridique au niveau national. Jusqu'à récemment, les "entreprises sociales" opéraient dans le cadre des structures juridiques existantes.

En 2018, un plan d'action national a été conçu pour établir un écosystème d'entreprises sociales et, en décembre 2020, la Chambre des représentants a approuvé une loi pour la création d'un registre des entreprises sociales. La loi vise à réglementer l'enregistrement des entreprises dans un registre des entreprises sociales (2022).

En outre, un accord de partenariat (Partnership Agreement with Cyprus - 2021-2027, n.d.) entre l'UE et Chypre, adopté le 8 juillet 2022, prévoit un investissement de plus d'un milliard d'euros entre 2021 et 2027. Cet accord décrit les stratégies de Chypre en matière de cohésion économique, sociale et territoriale, en mettant l'accent sur la transition verte et numérique et sur le développement d'un modèle de croissance compétitif, socialement inclusif et durable. Chypre est le premier pays à recevoir l'approbation pour son programme opérationnel de la politique de cohésion.

Chypre a présenté son plan stratégique pour la politique agricole commune (PAC) couvrant la période de 2023 à 2027 (Chypre, 2023). La Commission européenne a approuvé ce plan (La Commission approuve les plans stratégiques de la PAC de Chypre et de l'Italie, 2022). L'objectif principal de cette PAC est de guider la transition vers un secteur agricole plus durable, plus résilient et plus contemporain.

Une lacune importante du cadre de l'économie sociale existant à Chypre réside dans sa fragmentation, impliquant divers ministères, ONG, entreprises et individus, chacun appliquant des politiques internes distinctes et des activités liées à l'économie sociale. Cette structure décentralisée, associée à l'absence d'une entité juridique unifiée pour coordonner ces diverses parties prenantes, se traduit par l'absence d'une définition nationale de l'économie sociale à Chypre. L'absence d'un plan d'action national traitant spécifiquement des questions d'économie sociale constitue également une lacune notable.



Belgique

La Belgique a une forte tradition de soutien aux entreprises de l'économie sociale, qui sont des organisations qui poursuivent des objectifs sociaux et environnementaux tout en menant des activités économiques. L'économie sociale s'est développée vers la fin des années 1980. C'est la région de Wallonie qui s'est réellement intéressée à l'économie sociale. Le cadre politique du gouvernement vise à promouvoir la croissance et la durabilité des initiatives de l'économie sociale, en veillant à ce qu'elles contribuent à la cohésion sociale, à l'emploi et au développement durable. La Belgique ne disposait pas d'un seul cadre politique global consacré exclusivement à l'économie sociale. Au lieu de cela, diverses politiques et initiatives étaient réparties entre différents gouvernements régionaux (Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne) ainsi qu'entre le gouvernement fédéral. Ces politiques visaient à promouvoir et à soutenir les entreprises sociales, les coopératives et d'autres initiatives de l'économie sociale.

En Région de Bruxelles-Capitale, une ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et de l'insertion fournit un cadre légal et un cadre pour l'aide financière aux entreprises d'insertion.

En Flandre, le secteur de l'emploi et de l'économie sociale est composé de cinq entités. Dans l'accord de gouvernement 2009-2014, le gouvernement flamand s'engage à mieux harmoniser les différentes mesures en faveur de l'emploi. Le secteur de l'emploi et de l'économie sociale élabore actuellement un cadre flamand unique et transparent pour les mesures d'emploi dans toutes les entreprises, y compris celles de l'économie sociale.

Les progrès réalisés par les entreprises sociales en Région wallonne ont conduit le législateur wallon à adopter un décret consacré à l'économie sociale le 20 novembre 2008 (décret de l'économie sociale, 31.12.2008, p. 69056). Ce décret définit la notion d'économie sociale, identifie les outils et les pouvoirs publics dédiés à l'économie sociale et organise les instances représentatives et consultatives de ce secteur.

En ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes (SFSC) et les districts d'économie solidaire (SEED), il existe de nombreux cadres politiques en Belgique, mais le plus important est la **Good Food Strategy 1** (GFS1) qui a été adoptée par le gouvernement bruxellois à la fin de 2015, pour une période de programmation initiale allant de 2016 à 2020 (mais avec certains objectifs jusqu'en 2035). Les réalisations montrent que la stratégie a contribué à donner un coup de fouet à la transition du système alimentaire vers une plus grande durabilité. En 5 ans, la Région a vu émerger une multitude de relocalisations des différentes composantes du système alimentaire, production par les professionnels et les citoyens, circuits courts et citoyens, circuits courts de distribution, diffusion d'un local accessible à tous, changements de comportement dans ce domaine, éducation et sensibilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce qui est très important dans cette stratégie, c'est son aspect holistique, impliquant les espaces et les communautés qui les habitent, une sorte de régénération urbaine qui commence par la relation avec l'alimentation, de la production à la consommation. Cette stratégie repose sur l'idée que la transition d'un système alimentaire vers un système plus durable est une nécessité pour la région bruxelloise, à la fois pour répondre aux défis mondiaux (protection de la nature et de la biodiversité et lutte contre le changement climatique) et pour répondre aux défis locaux (sociaux, sanitaires, économiques et d'emploi).



Grèce

En Grèce, l'économie sociale s'est développée dans des secteurs qui n'intéressaient pas le secteur public ou privé, avec pour caractéristiques communes le soutien et l'assistance mutuels et, en général, l'homogénéité (Apostolopoulos & Liargovas, 2020). Bien que les coopératives, les fondations, les associations et les organismes d'assurance mutuelle en Grèce aient fonctionné pendant de nombreuses années et aient constitué une solide tradition (Varvarousis & Tsistsirigkos, 2019, Apostolopoulos & Liargovas, 2020), l'État a mis beaucoup de temps à les institutionnaliser en tant qu'organismes de l'économie sociale. L'économie sociale et ses institutions ont été institutionnalisées en Grèce au cours des premières années de la crise économique et monétaire de 2009, alors que les conséquences de la crise étaient énormes et qu'une grande partie de la population grecque était touchée par le chômage, l'exclusion sociale et la marginalisation.

L'organisation institutionnelle de l'économie sociale a débuté avec la loi 4019/2011. Par la suite, la loi 4430/2016 a mis à jour la loi précédente et a tenté de promouvoir la création d'un environnement favorable et stable facilitant le développement de l'économie sociale et solidaire et encourageant la participation. La loi qualifie d'économie sociale et solidaire toutes les activités économiques fondées sur une forme d'organisation démocratique, égalitaire, mutuelle et coopérative des relations entre la production, la distribution, la consommation et le réinvestissement, qui sont développées dans le plein respect de l'environnement naturel et de sa valeur.

L'écosystème de l'économie sociale en Grèce se compose d'organisations ayant différentes formes juridiques, par exemple les fondations, les sociétés civiles à but non lucratif (AMKE), les entreprises coopératives sociales (KoinSEp), les associations et d'autres types d'organisations institutionnalisées par d'autres lois et qui ne sont pas directement reconnues comme des acteurs de l'économie sociale et solidaire (Ministère de l'emploi et des affaires sociales, 2023).

La loi oblige les entreprises sociales grecques à fonctionner de manière démocratique, en adhérant à des processus décisionnels horizontaux et à la participation égale des membres, quelles que soient leurs parts. Cette obligation s'applique aussi bien aux entités anciennes qu'aux entités de facto. Bien que la législation grecque place le contrôle démocratique au cœur des caractéristiques opérationnelles du secteur, il convient de noter qu'aucune attention particulière n'est accordée à la participation d'autres parties prenantes à la prise de décision. De même, la loi 4430/2016 ne fait aucune référence explicite à l'implication directe des membres de la communauté environnante affectée. Cela contraste avec le fait que la plupart des entreprises sociales opèrent au niveau du quartier, au niveau local (c'est-à-dire au niveau de la communauté ou de la municipalité), au niveau régional, ou à une combinaison de tous les niveaux (Varvarousis et al, 2017).

Les principales difficultés auxquelles les coopératives sociales sont confrontées sont le manque de mise en réseau, les coûts de production élevés, la petite taille de la production, la commercialisation inadéquate de leurs produits, le manque de programmes et d'opportunités de développement, le manque de systèmes de communication électronique modernes, l'absence de services de conseil, la faiblesse du chiffre d'affaires et des revenus des membres, l'incapacité à prendre des initiatives d'investissement et l'absence de certification de leurs produits (Tsiomidou, 2016).

L'abolition des marchés sans intermédiaires par la loi 4849/2021 a constitué une évolution particulièrement négative pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes.



Italie

En Italie, l'économie sociale fait référence à Les coopératives, les associations, les fondations et les autres organisations à but non lucratif (organisations ecclésiastiques, mutuelles, clubs sportifs amateurs, entreprises sociales, autres organisations ayant un statut juridique privé).

Le Code italien du troisième secteur - décret législatif no. 117 du 3 juillet 2017 - a prévu la réorganisation et la révision complète de la réglementation en vigueur en la matière, tant civile que fiscale, en définissant pour la première fois le champ d'application de ce que l'on appelle le " Troisième Secteur " et, de manière homogène et organique, les entités qui en font partie. La réforme régleme dans un seul texte tous les types d'organisations appelées "entités du troisième secteur (ETS)". Elle fournit une définition commune pour différentes entités, allant des petites organisations aux réseaux nationaux, en passant par les coopératives sociales et les entités philanthropiques. Il existe sept nouvelles typologies : les organisations bénévoles (VO), les associations de promotion sociale (Aps), les entreprises sociales (y compris les actuelles coopératives sociales), les entités philanthropiques, les réseaux associatifs, les sociétés mutuelles et les autres entités.

Une autre politique sectorielle clé liée à ce domaine est le décret législatif italien no. 112/2017, qui définit le concept d'"entreprise sociale". Selon cette référence normative, une entreprise sociale est établie par un acte public et ses statuts doivent expressément indiquer la nature sociale de l'entreprise, conformément aux dispositions du décret législatif no. 112/2017, en précisant notamment la finalité sociale et l'absence de but lucratif. L'entreprise sociale n'est pas une forme distincte de droit civil, mais une "qualification". En d'autres termes, il s'agit d'une manière spécifique de "faire des affaires" qui est indépendante de la forme juridique de l'organisation qui la met en œuvre. Par conséquent, toutes les entités privées peuvent acquérir le statut d'entreprise sociale.

En Italie, les concepts de chaîne courte et de kilomètre zéro sont en train de devenir des concepts bien définis, avec une plus grande transparence pour les consommateurs. Après tant d'années sans réglementation spécifique, une loi a été adoptée en 2022 qui établit les critères pour définir un produit comme "zéro kilomètre" ou "chaîne d'approvisionnement courte", établit des logos, définit certains outils de promotion et de marketing et établit des sanctions en cas d'utilisation illégale. Le règlement, la loi n° 61, a été publié au Journal officiel le 11 juin et est entré en vigueur le 26 juin 2022. La loi stipule que les aliments produits dans un rayon maximum de 70 km du lieu de vente ou de consommation, ou provenant de la même province (ou, dans le cas du poisson, débarqués dans un rayon de 70 km), peuvent être considérés comme étant à zéro km. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement courte, les produits portant le label ne peuvent pas passer par plus d'un intermédiaire avant d'atteindre le consommateur final.

Le spectre de l'économie sociale italienne est principalement réglementé par le ministère du travail et des affaires sociales, et notamment par la direction du troisième secteur et de la responsabilité sociale des entreprises. Sous l'égide de ce ministère se trouve la "Fondazione Italia Sociale", une fondation participative à but non lucratif destinée à financer les activités des organisations du troisième secteur à partir de ressources privées. Un autre ministère impliqué dans ce domaine est le ministère des entreprises et du Made in Italy, qui exerce des activités de réglementation, d'administration et de supervision en rapport avec le système coopératif et les entreprises sociales.

En ce qui concerne le secteur agroalimentaire, il convient de souligner le rôle du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et des forêts, qui a adopté en 2015 une loi nationale sur



l'agriculture sociale (loi n° 141 du 18 août 2015). Selon cette loi, dans le cadre des plans de développement rural, les régions peuvent promouvoir des programmes spécifiques pour la multifonctionnalité des exploitations agricoles, avec une référence particulière aux pratiques de planification territoriale intégrée et au développement de l'agriculture sociale. L'agriculture sociale est également soutenue dans la programmation 2023-2027 (RRN, 2023).

Roumanie

En Roumanie, conformément à l'art. 2 de la loi 219/2015 sur l'économie sociale, ce terme décrit toutes les activités sociales et économiques de la sphère privée qui servent l'intérêt général, l'intérêt d'une communauté et/ou l'intérêt personnel non financier, en augmentant l'inclusion sociale et/ou en fournissant des biens, des services et/ou des travaux. L'économie sociale est fondée sur des initiatives privées, volontaires et solidaires, avec un degré élevé d'autonomie et de responsabilité, ainsi que sur la distribution limitée du profit ou de l'excédent, selon le cas, aux membres ou aux associés.

Selon la loi roumaine, les entités de l'économie sociale peuvent être de deux types : les entreprises sociales et les entreprises d'insertion sociale. Quel que soit le type d'entité sociale, elles doivent d'abord s'enregistrer en tant que personne morale sous la forme de : sociétés coopératives, coopératives de crédit, associations et fondations, fonds d'aide mutuelle des employés, fonds d'aide mutuelle des retraités, sociétés agricoles, coopératives agricoles toute autre catégorie d'entités juridiques, quel que soit le domaine d'activité, qui respectent la définition et les principes de l'économie sociale définis par la loi.

Pour pouvoir bénéficier des prestations, les entités de l'économie sociale doivent s'inscrire auprès des autorités du travail, en tant qu'entreprise sociale ou entreprise d'insertion. La procédure d'enregistrement est gratuite et les entités de l'économie sociale peuvent obtenir une assistance de l'État pour mener à bien la procédure.

Les entreprises d'insertion sociale peuvent bénéficier des avantages suivants de la part de l'État : le droit d'utiliser des biens publics (bâtiments, terrains) pour exercer leur activité ; une aide à la promotion de leurs produits, services et/ou travaux et à l'identification de nouveaux marchés ; d'autres avantages et exonérations fiscales accordés par les autorités publiques locales.

La chaîne d'approvisionnement alimentaire courte est réglementée par la loi roumaine sous la notion de "partenariat direct", qui est la relation commerciale directe entre le commerçant et les coopératives agricoles, les associations de producteurs agricoles, les sociétés de production agricole, les producteurs agroalimentaires et les distributeurs. Leur relation contractuelle doit avoir une durée de validité d'au moins 12 mois. (art. 2 para. 1 pct. 19 de la loi 321/2009)

Opinion commune des jeunes et des personnes âgées sur les districts d'économie sociale (SEED) et les chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes (SFFC).

Dans tous les pays partenaires, un point commun est évident : la connaissance limitée de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'entrepreneuriat social parmi les jeunes participants. Les jeunes participants ont montré une familiarité limitée avec les termes utilisés tels que "districts d'économie sociale" et "chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes", ce qui indique des lacunes potentielles dans les programmes d'enseignement. À l'inverse, les jeunes participants de Chypre et d'Italie se sont



montrés plus familiers avec l'ESS, soulignant sa nature inclusive et l'importance d'offrir des produits de qualité à ceux qui rencontrent des difficultés. Les participants plus âgés ont généralement fait preuve d'une plus grande familiarité avec l'ESS. Les cercles de coaching ont donc révélé un clivage générationnel, les personnes plus âgées étant plus sensibilisées à l'ESS et aux CSPPS.

Dans tous les pays partenaires, les participants, jeunes et moins jeunes, ont reconnu les avantages de l'achat de produits locaux. Cependant, ils ont indiqué qu'ils étaient confrontés à des obstacles tels que les prix élevés, l'offre limitée dans les grandes organisations de vente au détail et la qualité et l'origine incertaines, ce qui contribue à leur préférence pour les longues chaînes alimentaires. Les résultats sont différents à Chypre, où les obstacles à l'accès aux produits locaux n'ont pas été mentionnés par les participants. Les participants de tous les pays partenaires ont également exprimé leur déception face à l'absence de soutien de l'État.

Attitude des acteurs économiques à l'égard des districts d'économie sociale (SEED) et des circuits courts d'approvisionnement alimentaire (CCAA)

D'après les résultats de la recherche documentaire et de la recherche sur le terrain, les acteurs économiques de tous les pays partenaires reconnaissent les avantages potentiels et les défis associés à l'ESS et aux CSPPS. À Chypre, divers programmes de financement sont fournis par l'État. La Roumanie fait preuve d'une grande compréhension des termes de l'ESS, les participants reconnaissant les avantages, tels que la stimulation de l'économie locale et la création d'emplois, tout en soulignant le potentiel de réduction des écarts sociaux et des dépendances à l'égard des chaînes d'approvisionnement mondiales. La Belgique fait preuve d'une attitude positive, soutenue par des initiatives gouvernementales telles que des taux de TVA réduits, tout en soulignant les défis potentiels pour les entreprises, notamment en ce qui concerne les coûts de restructuration. L'Italie met l'accent sur la durabilité, la réduction de l'impact des transports et le soutien local par l'intermédiaire des SFSC, ce qui témoigne d'une base de participants bien informée.

Dans l'ensemble, ces pays s'engagent activement dans des initiatives visant à promouvoir l'ESS et les FSC, reconnaissant leur rôle dans le développement économique local, la durabilité et l'inclusion sociale. Parmi les défis à relever, citons la nécessité de mettre en place des environnements réglementaires favorables, de répondre aux préoccupations des entreprises et de garantir l'évolutivité et l'efficacité de la restructuration de la chaîne d'approvisionnement.

Perception des mesures et des mécanismes nécessaires à la promotion des districts d'économie sociale (SEED) et des circuits courts d'approvisionnement alimentaire (SFCC)

Les recherches documentaires et sur le terrain ont montré que les entrepreneurs sociaux et les petits producteurs de diverses régions sont confrontés à de nombreux défis qui entravent leur accès au marché et leur croissance. Des questions telles que le pouvoir de négociation limité, les difficultés logistiques et de transport dans les zones reculées, le manque d'incitations financières et l'absence d'un cadre juridique pour les initiatives d'agriculture soutenue par la communauté ont été soulignées comme des facteurs contribuant à l'incertitude de l'environnement économique.

Pour relever les défis susmentionnés, les participants ont proposé une approche à multiples facettes. Les mécanismes de soutien financier, y compris les aides et les subventions, visent à permettre aux petits producteurs d'adopter de nouvelles technologies et de renforcer leurs capacités logistiques. Les efforts d'adoption des technologies impliquent des programmes de formation et des subventions, garantissant



que les petits producteurs peuvent effectivement tirer parti des plateformes en ligne et de l'analyse des données. Les programmes de soutien à l'accès au marché facilitent l'entrée des petits producteurs dans des points de distribution plus importants, favorisant une croissance durable dans un marché concurrentiel. Les initiatives locales de mise en réseau encouragent la formation de communautés de producteurs et de coopératives, renforçant ainsi le pouvoir de négociation collectif. Le plaidoyer en faveur d'un cadre juridique favorable est crucial, nécessitant un engagement avec les décideurs politiques pour légitimer les initiatives d'agriculture soutenue par la communauté et les marchés "sans intermédiaires".

Les participants au cercle de coaching ont souligné l'importance des activités d'éducation et de communication pour les SEED et les SFSC, en insistant sur la nécessité d'un changement culturel dans le comportement des consommateurs. Cela implique d'éduquer le public, en commençant par les enfants, sur les valeurs ajoutées de la consommation de produits locaux. En outre, la mise en place de plateformes permettant aux producteurs et aux consommateurs de se rencontrer et de discuter de leurs nouveaux besoins facilitera le développement des SEED et des SFSC.

Conclusions et recommandations

Principaux obstacles et défis pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire :

L'examen des difficultés rencontrées par les initiatives d'ESS, les CSF et les entreprises connexes dans les pays partenaires a fait ressortir plusieurs thèmes et obstacles communs. L'accès limité au financement, un cadre institutionnel défavorable et les difficultés d'accès au marché et de visibilité sont les défis les plus courants. Pour surmonter ces obstacles, il est nécessaire d'adopter des approches à multiples facettes, notamment un soutien financier, un plaidoyer en faveur de la réglementation et des campagnes de sensibilisation des consommateurs. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'échelle et à l'efficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes, ce qui nécessite des solutions innovantes telles que des modèles coopératifs et des infrastructures partagées. Les participants ont souligné la nécessité d'améliorer les infrastructures et la logistique pour faciliter le développement des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes.

Le changement culturel nécessaire pour adopter pleinement l'entrepreneuriat social a également été souligné. Les participants de tous les pays ont souligné l'importance de l'éducation, en ciblant les citoyens et les enfants pour favoriser la solidarité sociale, la production et la consommation durables.

Principaux besoins de formation pour la promotion des districts d'économie sociale (SEED) et des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes (SFSC), et connexion avec le cadre EntreComp et GreenComp.

Les résultats de la recherche ont mis en évidence un manque important de sensibilisation du grand public à l'égard de l'ESS et des chaînes d'approvisionnement alimentaire alternatives (CAA). La disparité des connaissances est évidente, les participants les plus âgés faisant preuve d'une compréhension générale tandis que la jeune génération demande des éclaircissements. L'incompréhension de l'entrepreneuriat social souligne encore davantage la nécessité de programmes de formation ciblés. Les parties prenantes et les participants ont identifié des besoins cruciaux en matière de formation, notamment les concepts fondamentaux de l'ESS et des CSAPA, les connaissances spécialisées dans l'entrepreneuriat durable et la gestion au niveau communautaire des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes.

Les besoins en formation vont au-delà des concepts de base et englobent des compétences spécialisées telles que la conception de projets, la gestion administrative et la collecte de fonds. La complexité du domaine des entreprises sociales nécessite des compétences transversales en matière de travail en



équipe, de résolution des conflits et de communication. Le besoin de professionnels connaissant bien la législation de l'économie sociale, la budgétisation et la mesure de l'impact social a été souligné. En outre, l'importance de la formation sur l'analyse territoriale, les perspectives de marché et la capacité à impliquer activement les personnes défavorisées a été soulignée.

Les cercles de coaching ont souligné la nécessité d'une approche de formation globale alignée sur les cadres EntreComp et GreenComp. Les compétences EntreComp, notamment la détection des opportunités, la pensée exploratoire, le développement d'une vision et la littératie financière, sont essentielles pour naviguer dans les complexités de l'ESS et des CSFA. Les compétences GreenComp, qui se concentrent sur la réflexion éthique et durable, complètent les compétences entrepreneuriales nécessaires à la réussite des initiatives. L'intégration de ces compétences est essentielle pour favoriser la durabilité, l'esprit d'entreprise et la responsabilité sociale. Dans le même temps, un effort de collaboration à différents niveaux est essentiel pour créer un environnement propice à l'entrepreneuriat social, soutenu par des politiques, des infrastructures et des initiatives éducatives.

Matériel de formation suggéré basé sur les cadres EntreComp et GreenComp :

Tout au long du programme, un mélange de matériel numérique et physique devrait être utilisé pour répondre aux diverses préférences d'apprentissage. Les activités pratiques doivent être encouragées, afin de permettre aux participants d'appliquer les connaissances théoriques à des scénarios du monde réel.

Espace de formation	Matériel de formation
Économie sociale et solidaire	Vue d'ensemble de l'économie sociale : Définition et principes de l'économie sociale. Contexte historique et évolution de l'économie sociale. Coopératives et entreprises sociales : Différents modèles d'organisations de l'économie sociale. Structures juridiques et gouvernance des entreprises sociales. Initiatives réussies dans le domaine de l'économie sociale : Études de cas d'entreprises sociales et de coopératives bien connues. Analyse de leurs stratégies et de leur impact.
Chaîne d'approvisionnement alimentaire courte	Comprendre les chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes : Définition et caractéristiques des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes. Avantages et défis associés aux chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes. Systèmes alimentaires locaux : Vue d'ensemble des systèmes alimentaires locaux et régionaux. Comparaison avec les chaînes d'approvisionnement conventionnelles. Pratiques en matière de sécurité alimentaire : Garantir la sécurité alimentaire dans les chaînes d'approvisionnement courtes. Respect des réglementations et des normes. Bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire : 2 exemples de bonnes pratiques/études de cas en Belgique, à Chypre, en Grèce, en Italie et en Roumanie



<p>Compétences entrepreneuriales</p>	<p>Introduction à EntreComp : vue d'ensemble du cadre EntreComp et de ses composantes clés. Comprendre l'importance des compétences entrepreneuriales dans différents contextes.</p> <p>Développer votre idée d'entreprise sociale : toutes les étapes pour développer vos idées d'entreprise sociale (étude de marché, analyse de la concurrence, confirmation des problèmes, plan d'affaires, gestion de projet)</p> <p>Collecte de fonds et financement : sources de financement pour les entreprises sociales. Crowdfunding, investissement d'impact.</p> <p>Compétences en matière d'argumentaire, de marketing et de communication</p>
<p>L'entrepreneuriat durable</p>	<p>Comprendre l'entrepreneuriat vert : introduction au concept d'entrepreneuriat vert et à son importance dans le contexte de la durabilité.</p> <p>Modèles d'entreprise durables : Études de cas et formation sur les modèles d'entreprise durables</p> <p>Formation à l'analyse du cycle de vie : introduction aux méthodologies d'analyse du cycle de vie et à leur application dans l'évaluation de l'impact environnemental des produits et des services.</p> <p>Réglementations et normes environnementales pertinentes pour l'entrepreneuriat vert, avec un accent particulier sur chaque pays partenaire.</p> <p>Chaîne d'approvisionnement alimentaire courte et durable : comment rendre votre initiative de chaîne d'approvisionnement alimentaire courte et durable ?</p>
<p>Planification SEED</p>	<p>Évaluer le contexte local : Fournir des conseils sur l'évaluation des besoins locaux, l'identification des groupes cibles et des populations vulnérables, l'identification des principales parties prenantes et l'évaluation des impacts sociaux positifs potentiels du district.</p> <p>Structure de gouvernance collaborative : Fournir des conseils sur la mise en place d'une structure de gouvernance collaborative, impliquant les membres de la communauté dans les processus de prise de décision et favorisant les partenariats avec le gouvernement local, les ONG et les entreprises.</p> <p>Mise en œuvre de SEEDs : Enseigner comment élaborer un plan d'action pour SEEDs</p>

Actions recommandées pour la promotion des districts d'économie sociale (SEED) et des chaînes d'approvisionnement alimentaires courtes (SFFC) :

Programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités :



- Sensibiliser le public, les entreprises et les décideurs politiques aux avantages des SEED et des SFFC par le biais de campagnes éducatives, d'ateliers et de séminaires.
- Mettre en œuvre des programmes de formation ciblés répondant aux besoins de formation identifiés, en collaborant avec les établissements d'enseignement et les experts de l'industrie.

Collaboration intersectorielle :

- Encourager la collaboration entre les secteurs public et privé, les organisations à but non lucratif et le monde universitaire. Former des partenariats afin d'exploiter les ressources, l'expertise et les réseaux au profit des SEED et des SFFC.
- Favoriser la collaboration avec les municipalités locales afin d'intégrer les SEED et les SFFC dans les stratégies de planification et de développement urbains.

Sensibilisation à la politique et soutien à la réglementation :

- Plaider en faveur de politiques de soutien aux niveaux national et local qui favorisent la croissance des SEED et des SFFC. S'engager auprès des décideurs politiques pour relever les défis réglementaires et garantir un environnement propice aux initiatives de l'économie sociale.
- Travailler à la mise en place de processus de normalisation et de certification permettant de vérifier l'authenticité des produits locaux et durables, afin de renforcer la confiance des consommateurs.

Mesures d'incitation et financement :

- Développer des mécanismes de financement adaptés aux besoins des SEED et des SFFC, y compris des subventions, des prêts à faible taux d'intérêt et des opportunités d'investissement d'impact.

Soutien à l'infrastructure :

- Investir dans des infrastructures qui soutiennent les chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes, telles que les marchés de producteurs, les points de collecte de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) et les plates-formes alimentaires. Fournir un soutien logistique aux producteurs afin qu'ils puissent acheminer efficacement leurs produits sur le marché.

Recherche et intégration de la technologie :

- Investir dans la recherche et l'innovation pour améliorer l'efficacité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes. Explorer les solutions technologiques qui facilitent les connexions directes entre les producteurs et les consommateurs, telles que les plateformes en ligne ou les applications mobiles.
- Développez une application web ou mobile conviviale qui fournit aux consommateurs des informations en temps réel sur les lieux d'achat de produits locaux et de qualité. Inclure des caractéristiques telles que les détails des produits, les prix et l'impact social et environnemental des produits.
- Étudier l'utilisation de la technologie pour optimiser la logistique de la chaîne d'approvisionnement pour les PME. Mettre en œuvre des outils numériques pour la gestion des stocks, le traitement des commandes et le suivi des livraisons afin d'améliorer l'efficacité.

Diversification économique :

- Promouvoir la diversification économique au sein des SEED en encourageant une variété d'entreprises sociales, y compris celles axées sur les énergies renouvelables, l'écotourisme et les activités culturelles.



- Étudier l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les SEED, en favorisant la durabilité et l'efficacité des ressources.

Suivi et évaluation :

- Mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation solide pour évaluer régulièrement l'impact social, économique et environnemental des SEED et des SFFC. Utiliser des données pour affiner les stratégies et relever les défis.
- Partager les réussites et les études de cas par le biais de divers canaux afin d'inciter d'autres communautés et parties prenantes à adopter des initiatives similaires.

Participation des jeunes :

- Engager les jeunes par le biais de programmes éducatifs, de stages et d'opportunités de mentorat au sein des SEED et des CFFP. Donner aux jeunes les moyens de devenir des défenseurs et des ambassadeurs d'un mode de vie local et durable.
- Intégrer les principes de l'économie sociale dans les programmes scolaires afin d'inculquer les valeurs de la responsabilité sociale et de l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge.

Accessibilité et inclusion :

- Veiller à ce que les SEED et les SFFC soient accessibles à tous les membres de la communauté, y compris les groupes marginalisés. S'attaquer à tout obstacle à l'entrée et promouvoir activement l'inclusion.
- Envisager des initiatives visant à rendre les produits locaux et durables plus abordables pour une base de consommateurs plus large.

Mise en réseau et collaboration internationale :

- Créer des plateformes permettant aux parties prenantes de se mettre en réseau, de partager leurs expériences et de collaborer, en favorisant un sentiment de communauté et d'impact collectif.
- Explorer les possibilités de collaboration avec les organisations et les communautés internationales afin de partager les meilleures pratiques, les connaissances et les ressources.
- Participer à des initiatives et à des réseaux mondiaux de développement durable afin de contribuer au mouvement plus large en faveur de la responsabilité sociale et environnementale et d'en tirer profit.



Références

Belgique

Defourny, J., & Nyssens, M. (2001). Belgique : Social enterprises in community services. Dans *The emergence of social enterprise* (pp. 59-76). Routledge.

Hublet, A., Maes, L., Mommen, J., Deforche, B., & De Bourdeaudhuij, I. (2015). Interventions de promotion de la santé dans les entreprises de l'économie sociale en Flandre (Belgique). *BMC Public Health*, 16(1), 1-9.

Merthens, S. (2010). *La gestion des entreprises sociales*. Edipro.

Monzon, J. L. et Chaves, R. (2008). L'économie sociale européenne : concept et dimensions du troisième secteur. *Annals of public and cooperative economics*, 79(3-4), 549-577.

Chypre

A. (2022, 24 août). Le nouveau cadre juridique des entreprises sociales à Chypre et comment il peut soutenir l'économie chypriote - Crestem Idei. Crestem Idei. <https://crestemidei.org/the-new-legal-framework-on-social-enterprises-in-cyprus-and-how-it-can-support-cyprus-economy/>

Chypre. (2023, 21 septembre). Agriculture et développement rural. https://agriculture.ec.europa.eu/cap-my-country/cap-strategic-plans/cyprus_en

Direction générale de la croissance, ministère des finances | Direction générale de la croissance, ministère des finances

|. (n.d.). https://www.mof.gov.cy/mof/dggrowth/dggrowth.nsf/home_en/home_en?openform

Plus d'un milliard d'euros pour Chypre pour le développement économique et social et une transition verte équitable en 2021-2027 | Fonds social européen Plus. (n.d.). <https://ec.europa.eu/european-social-fund-plus/en/news/EU-cyprus-partnership-adopted>

Accord de partenariat avec Chypre - 2021-2027. (n.d.). Commission européenne. https://commission.europa.eu/publications/partnership-agreement-cyprus-2021-2027_en

Coin presse. (n.d.). Commission européenne - Commission européenne. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_22_4326

Solutions, B. W. (s.d.). Funding Schemes, Service of Industry and Technology, Ministry of Energy, Commerce and Industry. Copyright © 2022, Ministère de l'énergie, du commerce et de l'industrie. <https://www.industry.gov.cy/en/funding-schemes>

Plan stratégique de la politique agricole commune 2023-2027 - Πύλη Ευρωπαϊκών Ταμείων. (2023, 27 juillet). Πύλη Ευρωπαϊκών Ταμείων - Προγραμματική Περίοδος 2021-2027. <https://eufunds.com.cy/en/strategic-plan-of-common-agricultural-policy-2023-2027/>.



La Commission approuve les plans stratégiques de la PAC de Chypre et de l'Italie. (2022, 2 décembre). Agriculture et développement rural. https://agriculture.ec.europa.eu/news/commission-approves-cap-strategic-plans-cyprus-and-italy-2022-12-02_en

Le FSE à Chypre. (n.d.). <https://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=373>
YOUTHShare Project - Resilient and Sharing Economies for NEETs. (n.d.). <http://www.youthshare-project.org>

Utilisateur, S. (n.d.). Join2Share - Sharing economy platform - Home. <https://join2share.eu/>

Plate-forme d'apprentissage en ligne YOUTHShare : Se connecter au site. (n.d.). <https://elearning.youthshare-project.org/login/index>

Grèce

Anthopoulou, T. (2019). Réseaux alimentaires alternatifs et locaux en Grèce en temps de crise. In Géographies en temps de fluidité : Critical essays on space, society and culture in honor of Lila Leontidou edited by Afouxenidis A., Gialis S., Iosifides T. Kourliouros E, in press, Athens:Propombos, 2019.

Apostolopoulos, N. et Liargovas P. (2020, avril). L'économie sociale en Grèce : Convergences et divergences avec l'UE. Institut de l'emploi GCEE.

Kotsios, V., Krommyda, V. & Gavroglou, S. (2019). L'économie sociale et solidaire en Grèce : Le rôle de l'ESS par rapport aux marchés du travail locaux.

Partalidou, M. & Anthopoulou, T. (2019). Social economy and the Foodshed in Greece : local pathways and constraints through the lens of SDGs. Tiré de : https://knowledgehub.unsse.org/wp-content/uploads/2019/06/93_Partaidou_Social-economy-and-the-Foodshed-in-Greece_En.pdf.

Partalidou, M. (2015). Food miles and future scenario for local food systems : an exploratory study in Greece. Outlook on AGRICULTURE 44, 2 (2015):151-157. <https://doi.org/10.5367/oa.2015.0207>

Petropoulou, E. (2016). Le rôle des chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes en Grèce - Quelles opportunités pour des systèmes alimentaires durables, justes et démocratiques en temps de crise ? Sociologie et anthropologie. 4. 337-346. 10.13189/sa.2016.040506.

Petrou, M. (2015, décembre). Dépensons ensemble. Le mouvement citoyen No Middlemen dans la ville d'Athènes. Atlas social d'Athènes, 2015 décembre.

Tsiomidou, E. (2016) "The Women Cooperatives in the Time of the Crisis". Disponible à l'adresse : <https://ead.gr/wp-content/uploads/2016/12/women-cooperatives.pdf> (en grec)

Varvarousis, A. et Tsistsirigkos, G. (2019.). Les entreprises sociales et leurs écosystèmes en Europe. Country Report : Grèce. Offices de publication de l'Union européenne : Luxembourg.

Varvarousis, A., Temple, N., Galanos, C., Tsitsirigos, G. & Bekridaki, G. (2017) Rapport sur l'économie sociale et solidaire, Athènes : British Council Publications

Ministère de l'emploi et des affaires sociales, Secrétaire général pour le soutien à l'emploi. (2023, mars). Plan d'action pour l'économie sociale et l'innovation sociale.



Oikonomikos Tachidromos. (2022, 13 mai). Georgiades : Pour des raisons de justice, les marchés sans intermédiaires ont été abolis. Extrait de : <https://www.ot.gr/2022/05/13/epikairothta/politiki/georgiadis-gia-logous-isotimias-katargithikan-oi-agores-xoris-mesazontes/>

Italie

CIRIEC (2017). Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne, Comité économique et social européen, Bruxelles.

Gori L. (2023). Amministrazione condivisa, anche la Regione Umbria approva una legge per favorirla, Cantiere Terzo Settore : <https://www.cantiereterzosettore.it/amministrazione-condivisa-anche-la-regione-umbria-approva-una-legge-per-favorirla/>

Décret législatif no. 117 du 3 juillet 2017 - Code italien du secteur tertiaire <https://www.gazzettaufficiale.it/dettaglio/codici/terzoSettore>

Décret législatif no. 112/2017 - Révision de la discipline de l'entreprise sociale <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2017/07/19/17G00124/sg>

Loi n° 141 du 18 août 2015 - Dispositions relatives à l'agriculture sociale <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/gu/2015/09/08/208/sg/pdf>

RRN (2023). L'agriculture sociale dans la PAC 2023-2027 <https://www.reterurale.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/25114>

Roumanie

Loi n° 1/2005 sur l'organisation et le fonctionnement des coopératives, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliiDocument/59553>

Loi n° 98/2016 sur les marchés publics, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliiDocument/178667>

Loi n° 76/2002 sur l'assurance chômage et la promotion de l'emploi, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliiDocument/33919/>

Loi n° 219/2015 sur l'économie sociale, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliiDocument/170086>

Loi n° 321/2009 sur le commerce des produits agricoles, republiée, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliiDocumentAfis/180156>

Loi n° 566/2004 sur les coopératives agricoles, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliiDocument/58004>



Ordonnance d'urgence du gouvernement no. 94/2020 relative à des mesures spécifiques pour le financement par des fonds européens de programmes nationaux spécifiques, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliuDocument/226704>

Ordonnance d'urgence du gouvernement no. 77/2014 sur les procédures nationales dans le domaine des aides d'État, ainsi que pour modifier et compléter la loi sur la concurrence n° 21/1996, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliuDocument/163659>

Ordonnance gouvernementale d'urgence 3/2015 pour l'approbation des régimes de paiement dans l'agriculture pour la période 2015-2020 et pour la modification de l'article 2 de la loi n° 36/1991 sur les sociétés agricoles et autres formes d'association dans l'agriculture, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliuDocument/166545#:~:text=ORDONAN%C8%9A%C4%82%20DE%20URGEN%C8%9A%C4%82%20nr.%203%20din%2018%20martie,agricole%20%C8%99i%20alte%20forme%20de%20asociere%20%C3%AEn%20agricultur%C4%83>

Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur les marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:32014L0024>

Programme national de développement rural 2014 - 2020 (NRDP), https://portal.afir.info/Uploads/PNDR/2014-2020/PNDR_2020_V13_24.06.2021.pdf

Rapport sur le plan stratégique de la PAC pour 2021, https://portal.afir.info/Uploads/PNS/PNS_2023-2027-V1.2-21.11.2022_APROBATA.pdf#page=990&zoom=100, 58,48

Portail unique - Fonds européens pour le développement rural, <http://www.finantare-rurala.ro/beneficiari/cine-beneficiaza-de-pndr.html>

Décision du gouvernement n° 595/2020 pour l'approbation du Programme national de soutien à la création d'entreprises sociales dans les zones rurales, financé dans le cadre du Programme opérationnel Capital humain 2014-2020, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliuDocument/228627>

L'Agence des paiements et des interventions agricoles (APIA), présentation de conférence, https://apia.org.ro/wp-content/uploads/2021/11/Prezentare_APIA_.pdf

Décision du gouvernement n° 594/2018 sur l'approbation de la Stratégie nationale pour les emplois verts 2018-2025 et du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les emplois verts 2018-2025, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliuDocumentAfis/203759>.

Arrêté ministériel no. 1057/2020 relatif à l'approbation du régime d'aide de minimis "Soutien à la création d'entreprises sociales dans les zones rurales", dans le cadre du programme opérationnel "Capital humain" 2014-2020, <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliuDocument/230012#:~:text=ORDIN%20nr.%201.057%20din%208%20septembrie%202020%20privind,economie%20social%C4%83%20de%20a%20func%C8%9Biona%20%C3%AEntr-o%20manier%C4%83%20autosustenabil%C4%83%22>



Center for
Not-for-profit
Law



CONTACTEZ - NOUS

<https://trainingforfood.eu/planning-seeds/>



Co-funded by
the European Union